

**OLIVIER** Julien, Tisserand

Fils de **OLIVIER** Jules Joseph (°1850), Tisserand, et de **DESPLANQUES** Florence Joseph (°1855), Ménagère.

Premier enfant de Jules et Florence.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 31 ans et 26 ans.

Né le (ce) 18/01/1881 à Halluin (59), Section du Mont<sup>1</sup>.

Décédé le 10/06/1915 à Hébuterne (62)<sup>2</sup> à l'âge de 34 ans.

<sup>1</sup> Source : , Archives départementales Nord.

<sup>2</sup> Note : Disparu le 10 juin 1915 à Hébuterne - Décédé le 10 juin 1915

Sources : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes ; , Fiche militaire.

N° 102  
Olivier  
Alfred

Marié à Neuville-en-Ferrain le 16<sup>ème</sup> 1909 avec Angèle Marie Tervaeke

Le dix-neuf février à onze heures du matin pardevant nous Lemaitre-Bonduelle, Médecin et officier de l'état-civil de la ville d'Halluin, canton de Courciville, arrondissement de Lille, département du Nord, est comparu Jules Joseph Olivier, âgé de trente-trois ans, tisserand, domicilié à Halluin, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né en cette ville, en son domicile, section du Mont hier à trois heures du matin, de lui déclarant et de Florence Joseph Desplanques, ménagère, âgée de vingt-huit ans, son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Alfred Joseph; lesdites déclarations et présentations faites en présence de Jules Grimonprez, âgé de quarante-trois ans, tisserand, et de l'Aloise Vandempucqhele, âgé de trente ans, tisserand, tous deux domiciliés à Halluin; le père et les témoins ont déclaré nel savoir signer après lecture faite.

Lemaitre Bonduelle





DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

L'entomoi - a guidé les hommes à la  
l'ère postérieure étaient les retardés par le  
sallage q. il fallait opérer pour retirer  
les hommes envahis - Le groupe se fut  
commun q. à 1 heure du matin. Les travaux  
de la l'ère postérieure de l'entomoi -  
Les travaux de l'éclairant à effectuer sont  
concordables -

100

10 Juin

Le poste sont de 2 officiers tués - 1 officier  
blevé - 3 officiers tués - 4 officiers blessés -  
8 tués - 52 blessés - 30 sapeurs -  
Durant toute la nuit, malgré les bombes  
et la fusillade, les hommes furent présents. Le  
plus grand convoi, 2 convois et de l'armement  
Bataillon A.B.S. Tournai D'une manière  
générale, l'ennemi a montré peu d'activité  
dans la nuit. A 11 heures pendant la nuit  
et 12 heures -  
A 12 heures, a montré un violent  
orage d'artillerie, les obusiers ont lancé  
de nombreux obus et percutés sur le  
B.A. L'ennemi a vu l'obusier et a été  
en face de nos tranchées et son système d'artillerie  
de la l'ère postérieure fut amputé de son artillerie  
toute l'ère postérieure arrivant tout d'un coup  
à l'ennemi comme -  
La canonade cessa vers 18 heures -  
Les pertes de la nuit furent de 10 hommes  
à l'ennemi et de l'entomoi ont fait

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

81

100

11 Juin

L'objet de ce rapport est d'expliquer -  
l'objet de son rôle - 2 officiers tués -  
11 tués - 56 blessés - 30 sapeurs -  
Le fait de l'opération -  
Le 11<sup>e</sup> B - celui le 12<sup>e</sup> B - c'est par le  
21<sup>e</sup> -  
Tournai assés calmes -  
au B.A. Dans la nuit de la g. ce  
(certes garde) vers l'opération, l'ennemi  
a lancé de nombreuses bombes en assez grand nombre  
dont une <sup>5000</sup> tomba dans la tranchée, sans  
toucher un homme - Deux sapeurs blessés  
de nos côtés furent des officiers et  
l'ennemi envoya une compagnie de mitrailleuses  
de part et d'autre -  
au B.A. aucun événement particulier à  
signaler dans la journée - Vers 14 heures  
l'ennemi envoya une compagnie de mitrailleuses  
de 77 mm calibre et quelques obus de 77  
Par de nombreux jets de gaz à l'ennemi  
à 15 heures, l'explosion d'une mine française  
présente à 22 heures, l'ennemi a lancé de nos  
résultats - Notre tranchée n'a pas souffert  
B.A. L'ennemi a été pendant la journée  
les allemands ont lancé un assez grand  
nombre de bombes qui ont blessé quelques  
hommes, légèrement par le plus part.  
Deux sapeurs ont été faits par un avion  
tombé dans nos tranchées.

11 Juin

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom OLIVIER  
Prénoms Julien  
Grade Soldat 2<sup>e</sup> cl.  
Corps 2<sup>e</sup> H 3<sup>e</sup> Régiment de Infanterie  
N<sup>o</sup> 018768 au Corps. — Cl. 1901  
Matricule. { 3721 au Recrutement Lille  
Mort pour la France le 10 juin 1919  
à Hébuterne (Pas de Calais)  
Genre de mort Mort à l'ennemi

---

Né le 18 Janvier 1851  
à Haubourdin Département Nord  
Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon). }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>. }

---

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps. { Jugement rendu le 21 octobre 1920  
par le Tribunal de Lille  
acte ou jugement transcrit le 20 Décembre 1920  
à Neuville-en-Ferrain (Nord)  
N<sup>o</sup> du registre d'état civil \_\_\_\_\_

269-708-1922. [26434]

acte N° 87

Transcription

Olivier  
Julien

Page cent un mots  
nuls.

E. Courre

Le vingt décembre mil neuf cent vingt, trois heures du soir  
 Nous Edouard Courre, Maire et Officier de l'état civil  
 de la commune de Neuville-en-Ferrain, avons procédé à la  
 transcription du jugement dont la teneur suit Greffe  
 du Tribunal Civil de Lille Du vingt et un octobre  
 mil neuf cent vingt Application de la Loi du vingt six  
 janvier mil huit cent quatre vingt douze Déclaration judi-  
 ciaire Décès militaire Olivier République Française au  
 est décédé nom du Peuple Français Le Tribunal de première Ins-  
 tance de l'Arrondissement de Lille Département du Nord, a  
 rendu le jugement ci-après Le Tribunal, Cui en audience  
 Dressé, le mil neuf cent vingt heures du  
 sur la déclaration de publique Monsieur Sorigny, Juge commis en  
 demeurant à son rapport, le Ministère Public en ses conclusions  
 et de orales Après en avoir délibéré conformément à la Loi,  
 demeurant à jugeant en premier ressort Vu la requête de Monsieur  
 qui, lecture faite, ont signé avec Nous le Procureur de la République et  
 maire de l'ordonnance de Monsieur le Président, d'autre part  
 Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements  
 fournis au Tribunal que le nommé Olivier Julien, né à

N°

Le mil neuf cent vingt, heures du  
 Halluin le dix huit Janvier mil huit cent quatre vingt un,  
 de Jules Joseph et de Desplanques Florence Joseph en son  
 vivant tesseraud demeurant à Neuville-en-Ferrain, céli-  
 bataire, soldat au deux cent quarante troisième régi-  
 ment d'infanterie disparu le dix Juin mil neuf cent  
 quinze à Hébuterne (P. d. C.) "Mort pour la France"  
 Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès  
 est décédé et qu'il echet de le constater judiciairement, Par  
 ces motifs Déclare le décès du sus désigné et en face la  
 date du dix Juin mil neuf cent quinze Dit que le présent  
 Dressé, le mil neuf cent vingt heures du  
 sur la déclaration de jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il  
 demeurant à sera en conséquence transcrit sur les registres de  
 et de l'année courante de l'état civil de la commune de  
 demeurant à Neuville-en-Ferrain et que mention en sera faite  
 qui, lecture faite, ont signé avec Nous sur les registres de l'état civil  
 maire de de la dite commune pour l'année mil neuf cent quinze

Ville de Neuville en Ferrain  
59960

PHOTOCOPIE conforme  
l'acte original à la date de



27/10/2014  
Pour le Maire  
L'Agent Territorial délégué

*[Signature]*



Le \_\_\_\_\_ mil neuf cent vingt, \_\_\_\_\_ heures du \_\_\_\_\_  
 en marge de l'acte le plus voisin de la date dudit décès et à  
 la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et pronon-  
 cé le vingt et un octobre mil neuf cent vingt en audience  
 publique du Tribunal Civil de première instance de l'arron-  
 dissement de Lille Département du Nord, par Messieurs  
 Foucart juge faisant fonctions de Président; Dorigon juge  
 Glorian juge suppléant; en présence de Monsieur Durand  
 est décédé Substitut du Procureur de la République assistés de  
 A. Chrétien Commis Greffier. Le juge Président (signé) Foucart  
 Le Greffier (signé) A. Chrétien Enregistré gratis à Lille le  
 Dressé, le \_\_\_\_\_ mil neuf cent vingt \_\_\_\_\_ heures du \_\_\_\_\_  
 sur la déclaration de vingt neuf novembre mil neuf cent vingt, folio  
 demeurant à dix huit case huit. Le Receveur (signé) Illisiblement  
 et de Suit la formule exécutoire. Le Greffier en Chef (signé)  
 demourant à Illisiblement Pour transcription conforme  
 qui, lecture faite, ont signé avec Nous \_\_\_\_\_  
 que \_\_\_\_\_  
 maire de \_\_\_\_\_

Ville de Neuville en Ferrain  
 59960  
 PHOTOCOPIE conforme à  
 l'acte original à la date du  
 27/02/2014  
 Pour le Maire,  
 L'Agent Territorial délégué  


E. Courm